



Stage AESH



Lundi 19 / mardi 20 juin 2023

Lundi : fiches de paie, reclassement, droits des AESH

Mardi : l'inclusion scolaire

Ce stage s'adresse à tous les AESH, syndiqués, non-syndiqués, exerçant dans le 1^{er} ou le 2nd degré.

La participation à ce stage est un droit. Vous serez autorisé(e) à vous absenter sur simple demande. (Modalités d'inscription au dos)



Organisation du stage

Lundi : comprendre ma fiche de paie, s'assurer que les primes auxquelles j'ai droit m'ont été versées, vérifier que j'ai été reclassé(e) au bon indice, mes droits (missions, contrats, temps de travail, affectations, droits à formation, droits à s'absenter, protection...).

Mardi : l'inclusion scolaire pratiquée en France, les PIAL, les impacts sur les élèves, les familles et les personnels. Que faire? Comment se protéger ?

Des centaines de fiches SST ont été rédigées concernant les conditions d'inclusion dans notre département l'an passé. Plus de 800 élèves qui ont une notification pour l'enseignement adapté se retrouvent dans les classes ordinaires. La mise en place des PIAL conduit à rationaliser les emplois du temps des AESH et leur impose d'accompagner jusqu'à 8 élèves par semaine... La dégradation des conditions de travail a conduit à la démission d'une centaine d'AESH l'an passé. C'est inacceptable.

Force ouvrière soutient les AESH et porte avec eux leurs revendications :

- la création d'un véritable STATUT (corps de fonctionnaires d'état) pour tous les AESH
- une rémunération et un déroulement de carrière justes et équitables qui permettront enfin de vivre décemment.
- la mise en place de formations qualifiantes.
- un recrutement massif
- le maintien de toutes les structures spécialisées et la fin de l'organisation en PIAL.

Parce qu'il est temps de réagir :

toutes et tous ensemble unis pour défendre les droits des AESH !



1^{er} degré www.snudifo35.fr

✉ snudifo35@orange.fr

☎ 02 99 65 36 63
☎ 06 43 03 93 67

2ND degré www.snfolc35.fr

✉ syndicat@snfolc35.fr

☎ 02 99 30 78 80
☎ 07 50 97 10 68



« Du fric !

*Slogan de la manif du 10 octobre 2021 à Paris,
scandé par plus de 3 000 AESH.*

Des postes !

Un vrai statut ! »

POUR PARTICIPER

La participation à des stages de formation syndicale est un droit (dans la limite de 12 jours par an). Votre absence sera déduite du temps de travail et vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.

1 Inscrivez-vous au stage **avant le mercredi 17 mai 2023** par mail:

snudifo35@orange.fr pour le 1^{er} degré

syndicat@snfolc35.fr pour le second degré

Le syndicat vous enverra une convocation en retour.

2 Vous devrez alors effectuer, **au plus tard le jeudi 18 mai 2023**, une **demande d'autorisation d'absence** (à l'aide d'un formulaire auquel vous joindrez la convocation). Cette demande devra être transmise:

au **Pôles Aides Humaines** (**coordavs35@ac-rennes.fr**) dans le 1^{er} degré

ou **au secrétariat du chef d'établissement** dans le 2nd degré.

3 Le jour du stage, nous vous remettons une attestation de participation.

Repas

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place. Nous proposons de fournir un repas avec une participation financière de 4 euros. Dans ce cas, merci de nous signaler votre présence au repas par mail lors de votre inscription.